

Procès-verbal de l'assemblée des délégué.e.s Mercredi 08 juin 2022 à 17h30 Halle Grise – blueFACTORY – Fribourg

Liste des présences en annexe.

Mme le Présidente souhaite la bienvenue aux délégué.e.s, ainsi qu'à Mme Lise-Marie Piller de *La Liberté*.

Elle remercie blueFACTORY pour l'accueil réservé dans cette Halle grise. L'Assemblée sera suivie par une brève présentation des activités culturelles de blueFACTORY par M. Martin Schick, manager culturel, puis par une visite du smem après un petit apéritif offert par la Ville de Fribourg.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 2021 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Comptes 2021 (annexés)
 - a) Présentation
 - b) Préavis de la Commission financière
 - c) Rapport de l'organe de révision (annexé)
5. Rapport de gestion 2021 (annexé)
6. Dépense urgente pour la réparation du système de production de chaleur à Nuithonie – information
7. Fondation Equilibre et Nuithonie
 - a) Informations
 - b) Annexe au Mandat de prestations 2022-2024 : Plan financier (annexé) – approbation
8. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarques.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégué.e.s du 22 décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée du 22 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Informations du Comité de Direction

Casino de Fribourg

Allègements fiscaux 2020 et 2021

En traitement à la CFMJ

CFMJ – renouvellement de la concession

- Maintien du financement lié à l'allègement fiscal
- Concession établie pour une durée de 20 ans: 2025-2045

- Il n'y aura qu'un casino dans le canton de Fribourg
- Délai dépôt des demandes : 31.10.2022
- Décision de la CFMJ : fin 2023
- Nouvelle concession : 01.01.2025 au 31.12.2045

M. Lancel informe l'Assemblée que le Casino de Fribourg est sorti du dispositif sanitaire en février 2022. Le chiffre d'affaires a baissé de 1/3 depuis le début de l'année. En outre, la période estivale est plus légère que la période hivernale. Dans ces conditions, il estime que l'apport du Casino à Coriolis Infrastructures devrait atteindre 1 mio comme budgété.

Coriolis Infrastructures

Personnel

2022 Coriolis Infrastructures et la Ville de Fribourg ont prolongé d'une année la convention sur la mise à disposition du personnel, jusqu'au 31.12.22.

- 2023** - Renégociation de la convention avec la Ville de Fribourg, ou
- mandat à l'Agglomération de Fribourg par Coriolis Infrastructures pour la reprise des activités du personnel de la Ville de Fribourg, ou
 - autre

4. Comptes 2021

a. Présentation

Pertes et profits au 31.12.21

Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2021 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'Agglomération de Fribourg.

Suite aux fermetures successives en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire, les apports du Casino ont sensiblement diminué (le Casino a réouvert ses portes le 19 avril 2021). Par mesure de prudence, le Comité de direction a décidé d'activer, en juin 2020, l'article 1 al. 6 du Mandat de prestations avec la Fondation permettant de réduire le montant de la subvention dans la mesure où une forte diminution des apports du Casino pourrait mettre en péril l'équilibre financier de Coriolis Infrastructures. Après avoir étudié plusieurs scénarios, il a été décidé, en accord avec celle-ci, de verser un montant de **CHF 1'500'000.-** à la Fondation, afin de participer aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire.

Un montant de **CHF 70'000.-** a été versé à la Fondation pour le renouvellement de l'équipement des théâtres, en conformité avec l'Avenant au Mandat de prestations 2015-2017 signé entre les parties pour l'année 2021.

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 99'837.-**. Il s'agit du Bilboquet (CHF 39'837.-) et de Fri-Son (CHF 60'000.-), selon les décisions prises lors du Comité de direction du 9 juillet 2021.

CHF 500'000.- ont permis de diminuer l'emprunt de 5 millions contracté le 15 avril 2012, sur décision de l'Assemblée des délégués du 10 février 2010. Il s'agit du 9^{ème} et avant-dernier remboursement, portant le montant au bilan à CHF 500'000.-.

Compte tenu du travail réglementaire effectué en 2021 par le comité de direction et les différents groupes de travail (statuts, mandat de prestations, règlement des finances), le montant des frais administratifs est plus élevé que le budget. Les frais administratifs comprennent les jetons de présence, CHF 24'293.-, et un mandat de conseil juridique sur le mandat de prestations et l'article 14 notamment, CHF 5'385.-. Ils s'élèvent ainsi à **CHF 29'678.-** (CHF 14'995.60 en 2020).

CHF 44'557.10 ont été affectés à la Réserve rénovation et entretien. Celle-ci se monte au 31 décembre 2021 à **CHF 719'582.05** au bilan.

Les frais d'entretien et de réparation pour Nuithonie s'élèvent à **CHF 109'157.60** et se répartissent de la manière suivante : CHF 24'771.- pour le remplacement des ouvrants (décidé en 2020 et réalisé en 2021) et CHF 84'386.60 pour un crédit d'étude pour le remplacement du chauffage et divers travaux d'entretien selon les décisions prises lors du Comité de direction du 9 juillet 2021.

Les autres charges de l'Association sont liées aux mandats administratifs (**CHF 133'628.-**) et aux taxes et assurances (**CHF 56'915.35**).

Les intérêts sur les deux emprunts (CHF 5'000'000.- le 15 avril 2012 pour les travaux d'optimisation d'Equilibre et CHF 500'000.- le 10 décembre 2013 pour participer au financement de l'enveloppe de la Salle Mummenschanz) se sont montés à **CHF 21'416.70**.

Le total des charges s'élève à **CHF 2'565'190.05** (CHF 3'163'412.45 en 2020). 90 % des charges de Coriolis Infrastructures sont liées à la Fondation Equilibre et Nuithonie, 6 % au fonctionnement de l'Association et 4 % à l'investissement dans d'autres infrastructures culturelles.

Produits

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2021, l'Association a encaissé **CHF 709'881.-** (CHF 812'538.- en 2020) soit 26 % du total de la participation des communes et des apports du Casino (29 % en 2020).

En fonction de l'apport du Casino de Fribourg, le Comité de direction a arrêté la participation 2021 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. En fonction de la population légale au 31.12.2019, la participation des communes s'est ainsi élevée à **CHF 1'998'295.-** (CHF 1'997'937.50 en 2020) soit 74 % du total des produits (71 % en 2020). La participation des communes se répartit comme suit : **CHF 1'844'580.-** (CHF 30.-/hab.) et **CHF 153'715.-** (CHF 2.50/hab.) comme participation à la Réserve rénovation et entretien.

Un montant de **CHF 109'157.80** a été prélevé sur la Réserve rénovation et entretien pour financer un mandat d'étude sur le système de chauffage, des travaux d'entretien et de réparation à Nuithonie. La participation d'Avry s'est montée à **CHF 10'000.-**. Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 7.65**.

Le total des produits se monte à **CHF 2'827'341.25** (CHF 2'820'490.90 en 2020).

Résultat

L'exercice 2021 se solde par un **résultat positif** de **CHF 262'151.20**, en augmentation de la fortune (résultat 2020 : déficit de CHF 342'921.55).

Bilan au 31.12.21

Concernant les emprunts, il reste Fr. 500'000.- à rembourser sur l'emprunt de 5 mois et Fr. 500'000.- pour la Salle Mummenschanz. Tous les emprunts seront remboursés en 2024.

Les Actifs transitoires concernent une avance sur la subvention 2022 pour la Fondation.

Les Passifs transitoires comprennent le fonds de renouvellement d'équipement de Fr. 70'000.-, les jetons de présence des différents gremiums de Coriolis Infrastructures et divers frais.

Le montant de la réserve au 31.12.21 est de **Fr. 719'582.06**. Cette réserve permet de financer l'entretien des infrastructures.

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2022 se montera à **CHF 591'707.95** (CHF 329'556.75 au 01.01.2021), ce qui permet à Coriolis Infrastructures de pouvoir répondre à un éventuel non allègement fiscal de la Commission fédéral des Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino de Fribourg du 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

Mme la Gestionnaire du Fonds rappelle que la fortune doit être d'environ CHF. 500'000.- pour supporter un éventuel non allègement fiscal du Casino. La fortune devra donc être reconstituée rapidement.

b. Commission financière

M. Lunghi, rapporteur de la commission financière, lit le rapport de la commission, précisant que la Commission financière s'est réunie le mardi 17 mai pour préavisier les comptes 2021.

La Commission financière préconise l'adoption des comptes 2021.

c. Votes

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité les comptes 2021.

5. Rapport de gestion 2021

La Gestionnaire du Fonds présente quelques éléments du rapport de gestion 2021. Elle mentionne les différents groupes de travail qui se sont réunis en 2021 pour finaliser la mise à jour des statuts et le mandat de prestations de la Fondation Equilibre et Nuithonie 2022-2024.

Par vote à main levée, l'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2021.

6. Dépense urgente pour la réparation du système de production de chaleur à Nuithonie – information

M. Lunghi, rapporteur de la commission financière, lit le rapport de la commission concernant cette dépense urgente.

La commission financière a été informée de la dépense urgente pour le chauffage à distance (CAD) de Nuithonie.

La défaillance du chauffage actuel risque l'annulation de spectacles pour la prochaine saison, ce qui représenterait un coût important pour la Fondation. Le remplacement doit par ailleurs se faire par une installation ne recourant pas aux énergies fossiles.

L'opportunité du chantier actuel pour le tronçon de la transagglo, qui passe sous la route de Cormanon, permettra de relier Nuithonie au système de CAD.

Le montant sera récupéré ces prochaines années auprès de la Fondation.

Une demande de financement a été adressée à la LORO.

La commission financière, compétente pour juger du caractère lié ou non d'une dépense selon l'art. 72 al. 3 LFCo, a été informée du financement de ces travaux. Elle a préavisé favorablement et à l'unanimité, en date du 17 mai 2022, la dépense de CHF 367'892.- TTC.

7. Fondation Equilibre et Nuithonie

a. Informations

Indemnités Covid-19

Non entrée en matière sur les indemnisations 21. La Fondation a fait recours contre la décision de la DFAC. La décision est en attente. Une demande de discussion entre la Fondation, la DFAC, la DFIN et la Présidence de Coriolis est en cours.

Renouvellement du Conseil de fondation: nouvelle composition en cours de travail

- 1 Président.e avec un profil rassembleur
- 6 représentant.e.s des communes membres
- 2 représentant.e.s des milieux culturels
- 1-2 représentant.e.s du milieu économique
- 1 représentant.e du secteur des RH
- 1 représentant.e du milieu académique
- 1 représentant.e de l'émergence culturelle fribourgeoise
- 1 représentant.e du personnel de la Fondation

b. Annexe au Mandat de prestations 2022-2024 : Plan financier (annexé) – approbation

Par vote à main levée, l'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité l'annexe au Mandat de prestations 2022-2024.

8. Divers

Pas de divers.

M. la Présidente clôt la séance à 18h15.

Pour le procès-verbal :

Juan Diaz